



**COMPOSITION DES JURYS**  
**Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé)**  
**Année universitaire 2022-2023**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 1ère année MEEF, 1er degré, Professeur des écoles** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2022-2023**

**Président(e) : Céline CARIMANTRAN, professeure certifiée**  
**Vice-présidente : Lucie CORBIN, MCF**

**Membres :**

Nicolas BOSTEL, professeur agrégé  
Nathalie CHARVY, MCF  
Christine COLLIÈRE-WHITESIDE, MCF  
Arnaud DEMONFAUCON, professeur certifié  
Valérie DELHOMME, professeure agrégée  
Valérie DUCROT, professeure certifiée  
Laurence MOLIMARD, professeure certifiée

**Suppléants :**

Pascal BUSSONNET, professeur certifié  
Pascale CRISPIN, professeure certifiée  
Martine JACQUES, MCF  
Nathalie PINSARD, professeure certifiée  
Aurélien VAROT, professeure certifiée

**Article 2 :**

La directrice de l'Inspé est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de la composante et sur le site internet de la composante.

Fait à DIJON, le 2 décembre 2022

La directrice de l'Inspé

Elsa LANG RIPERT